

Privilège—L'hon. M. Lambert

Le député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert) a soulevé l'affaire sous forme d'une question de privilège. C'est en effet une question qui touche directement au droit d'accès de tous les députés aux édifices du Parlement. Ils ont demandé à savoir quelles circonstances il était légitime d'utiliser ces édifices et j'estime qu'on a agi de la bonne façon en soulevant ainsi cette question.

Je rappelle à la Chambre que, lundi dernier, certains députés m'ont présenté leurs doléances à ce sujet. La lettre que j'ai écrite au député de Grenville-Carleton, je l'ai adressée aux quatre leaders à la Chambre. Je l'ai fait pour deux raisons: premièrement, dans les journaux de lundi matin on faisait état de ce problème et deuxièmement, le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) était venu à mon bureau me parler de la question. J'étais donc bien au courant des problèmes qui se posaient et je comprenais aussi fort bien les inquiétudes exprimées par les députés.

J'ai fait venir le député de Chicoutimi (M. Langlois), à qui il incombe, pour le compte du parti libéral, de convoquer ses collègues députés au congrès et après m'être entretenu avec lui, j'ai écrit cette lettre aux leaders à la Chambre.

Ce que je viens de dire est incomplet. A la réflexion, dès qu'on a commencé à organiser le congrès on m'a demandé, en suivant la procédure normale, de mettre certains locaux de la Chambre des communes à la disposition des intéressés pour tenir une réunion dans le cadre de ce congrès. J'ai mes notes sous la main et je vois, ayant demandé à examiner les précédents concernant l'utilisation des édifices du Parlement à de telles fins,—mais peut-être suis-je en train de trop simplifier les choses—qu'en principe, et c'est d'ailleurs, je crois, ce que le député de Grenville-Carleton (M. Baker) cherchait à démontrer, il existe des précédents susceptibles de justifier ce genre d'utilisation de l'édifice.

Il est certain que sur une base numérique, la formule consistant à ce que chaque député ou chaque sénateur puisse inviter un certain nombre de personnes aboutirait à quelque chose de ce genre. Le problème, naturellement, est que si tout se faisait en même temps, les locaux ordinaires de l'édifice seraient débordés si bien qu'il faudrait prévoir certains arrangements spéciaux. Je vous dis ceci seulement pour souligner que j'ai effectivement étudié les précédents pour vérifier si des activités de ce genre, ou même tout simplement des activités, avaient eu lieu à l'occasion de réunions de ce genre.

J'ai également étudié mes propres précédents que j'ai décrits à la Chambre il y a quelque temps sous la forme d'une déclaration concernant l'usage approprié de notre édifice étant donné qu'effectivement, ainsi que je l'ai déclaré par le passé, l'édifice devrait pouvoir être utilisé pour permettre aux Canadiens de rencontrer leurs députés dans ce cadre particulier. On le fait parfois pour des raisons strictement parlementaires, et parfois aussi pour des raisons à la fois parlementaires et mondaines. Compte tenu de cela, il m'a donc semblé qu'en principe il serait approprié d'y tenir une telle réunion.

En toute équité, je pense que ce qui s'est produit n'est pas qu'on m'ait mal rapporté d'une certaine façon la nature de cet événement mais probablement qu'étant donné que la permission a été donnée et que les dispositions officielles ont maintenant été prises, l'événement lui-même a pris des proportions énormes du moins d'après ce qu'il a été donné de comprendre

[M. l'Orateur.]

aux gens qui ont participé à la première conversation portant sur cette affaire.

Deux questions se posent donc à ce stade-ci: au niveau des principes, y a-t-il quelque chose d'inapproprié à utiliser ces édifices pour ce genre d'événement et même en principes, s'il n'y a effectivement rien d'inapproprié à le faire est-ce que dans ce cas particulier cette affaire a pris de telles proportions qu'elle soulève des problèmes qui n'ont pas été envisagés lorsque la permission a été octroyée?

Si la Chambre me le permet, j'aimerais poursuivre l'étude de cette question avec le vice-premier ministre et président du Conseil privé (M. MacEachen) ainsi que celui-ci l'a suggéré, après quoi j'en parlerai avec d'autres leaders des partis à la Chambre comme cela a également été suggéré, pour voir s'il y a un moyen de la régler de cette façon.

Si la question ne peut être résolue de cette façon, je puis alors assurer à tous les députés qui désirent prendre la parole cet après-midi qu'avant de prendre une décision finale au sujet de la motion du député d'Edmonton-Ouest, je reviendrai certainement à la Chambre et leur donnerai la possibilité de prendre la parole ainsi qu'au député indépendant qui n'était pas représenté aux discussions de partis cet après-midi.

M. Bob Brisco (Kootenay-Ouest): Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Comme vous venez de le dire, je suis l'un des députés qui vous a demandé la parole au sujet de cette affaire étant donné que je vous ai avisé de mon intention d'en faire une question de privilège. Je comprends et j'accepte que vous soyez prêt à y revenir une autre fois pour permettre aux députés d'en discuter davantage et de faire connaître leurs points de vue. Pour ma part je serai absent de la Chambre du 9 au 13 février inclusivement. C'est pourquoi il m'est très difficile d'accepter votre décision. Car je suis tout à fait indigné de toute cette affaire et je suis déçu de ne pas avoir eu l'occasion d'exprimer mon indignation et celle que ressentent aussi tous mes commettants, j'en suis sûr.

M. l'Orateur: A l'ordre. Si le député de Kootenay-Ouest insiste, il peut certainement manifester son indignation sur-le-champ.

M. Brisco: Je vous remercie, monsieur l'Orateur, je serai aussi bref que possible. Je ne me servirai pas d'expressions juridiques ni de références parlementaires, comme celles qu'utilisent des députés expérimentés comme le député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert) qui a déjà été Orateur, ou comme le leader à la Chambre. Je vous le demande, monsieur l'Orateur, à vous le premier parmi nous, comment pensez-vous que vous ou tout autre député seriez reçu si vous parliez de cette proposition au Canadien moyen aujourd'hui? Si vous demandiez aux gens de Vancouver, d'Edmonton, de Calgary, de Regina, de Winnipeg, de Montréal ou d'Halifax leur avis sur cette affaire, que pensez-vous qu'ils vous répondraient?

● (1552)

Rarement n'ai-je ressenti autant d'indignation, de stupéfaction et de choc à entendre les réactions des députés blasés du côté ministériel de la Chambre qu'aujourd'hui. Ces députés ne prennent pas la question au sérieux.

J'ai eu le privilège de me tenir dans la Galerie d'honneur pour assister à l'entrée de Sa Majesté la Reine dans les édifices du Parlement. La Galerie d'honneur sert à honorer des Canadiens. Quand je songe qu'elle va servir pour un congrès du parti libéral, je me demande ce que les Canadiens penseront de